

**Documents à télécharger**

Dossier rentrée Scolaire :

Site de la Commune : [www.saint-victor.org](http://www.saint-victor.org)

Rubrique : Vie Communale – Vie scolaire – Inscriptions services périscolaires

Menus Cantine :



Tél Mme ACHARD Directrice de l'École : 04.70.05.52.26

Tél Professionnel Mme Ilda FERNANDES : 06.89.12.19.38



SAINT-VICTOR

Dossier Unique  
D'Inscriptions

FAMILLE

2025 / 2026

Document à conserver

Le dossier unique d'inscriptions vous permet de fournir à la mairie, l'ensemble des pièces nécessaires, en vue de l'inscription de votre ou vos enfant(s) à l'une des activités municipales :

**ATTENTION**

**AUCUN DOSSIER NE SERA TRAITÉ SANS VOS SIGNATURES**

Constituer le dossier

- Remplir la fiche de renseignements famille,
- Remplir la fiche d'inscription enfant, au verso la fiche sanitaire, et signer l'engagement famille,
- Fournir une attestation d'assurance pour l'année **2025/2026**,
- Remplir la demande d'inscription pour le bus scolaire, accompagnée d'une photo en couleur,
- Remplir le document SEPA pour le prélèvement automatique, accompagné d'un RIB **pour une 1<sup>ère</sup> demande**. Tout prélèvement déjà mis en place est reporté automatiquement sur l'année suivante pour une durée de 3 ans.

**Dossier complet à déposer au Secrétariat de Mairie**  
**Jusqu'au 15 Juin 2025 Inclus**

Transmettre le dossier

**ATTENTION !** Dans un souci d'organisation, toute inscription au restaurant scolaire, après la date limite de dépôt pourrait ne pas être prise en compte dès la rentrée scolaire

Mairie de SAINT-VICTOR  
7 Rue André Gide 03410 SAINT-VICTOR  
Tél : 04.70.28.80.09 - Mail : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org)

## RESTAURATION SCOLAIRE

### Règlement des activités

#### Réservation annuelle

Votre enfant déjeune toute l'année à un ou des jours fixes au restaurant scolaire : La réservation « à l'année » est faite à l'inscription.

#### Réservation par période

Votre enfant ne déjeune pas régulièrement au restaurant scolaire, la réservation par période vous permet de réserver les repas souhaités. La réservation doit être faite par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

### Pièces à fournir

#### Pour chaque enfant inscrit

Allergies régimes particuliers, affections ou maladies particulières et contre-indications médicales :

- Dans le cadre d'un PAI (fournir la copie du projet individuel)
- Hors PAI, fournir un certificat médical concernant la pathologie

### Modifications

Des modifications sont possibles pour la restauration scolaire.

#### Annulation d'un repas :

##### Pour maladie :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) avant 9h30 (**le 1<sup>er</sup> repas reste à la charge de la famille**).

##### Pour les absences prévisibles :

Prévenir **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

#### Rajouter un repas :

Contacter **impérativement** le secrétariat de mairie au 04.70.28.80.09 ou par mail à : [contact@saint-victor.org](mailto:contact@saint-victor.org) le mardi de la semaine précédente avant 9h30.

## FACTURATION - PAIEMENT

### Facturation

Les factures sont adressées en début de mois, par courrier au domicile du responsable de l'enfant par la Trésorerie Municipale de Montluçon.

**La date limite de paiement est mentionnée sur la facture et à respecter impérativement.**

Tout dépassement des échéances entraîne la mise en recouvrement par les services du Trésor Public.

### Paieiment

**Paieiment par prélèvement :** Nous vous encourageons à adhérer au prélèvement automatique (SEPA), afin d'éviter toute relance en cas d'oubli de paieiment. **Vous pouvez adhérer au prélèvement automatique à tous moments.**

**Paieiment en ligne :** Vous pouvez aussi régler vos factures en ligne dans un délai de 30 jours à réception de la facture. Toutes les informations figurent sur votre facture. Vous les retrouvez sur notre site de la commune.

<https://www.saint-victor.org>

Paieiment en ligne

**Paieiment par chèque :** À régler **obligatoirement dans un délai de 30 jours** à réception de la facture à l'ordre du Trésor Public.

**S'il apparait qu'un paieiment n'a pas été effectué, l'inscription de l'enfant ne pourra être maintenue pour l'année en cours.**

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### IMPORTANT

Suite à l'incendie de l'école de Saint-Victor, les élèves sont temporairement scolarisés à l'école Pauline Kergomard à Montluçon jusqu'à la rentrée de septembre 2026.

Afin d'assurer la continuité du service pour vos enfants, plusieurs adaptations ont été mises en place depuis le 10 mars 2025.

- ❖ Cantine pour la quasi-totalité des élèves
- ❖ Le Transport scolaire pour assurer les trajets entre Saint-Victor et Montluçon pris en charge par la Mairie.
- ❖ Garderie gratuite accessible à tous les parents sans inscription préalable

En conséquence, l'inscription « Fiche Enfant » sera modifiée pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Merci de prendre en compte ce nouveau formulaire et de le remplir avec soin. Une attention particulière aux informations fournies permettra d'éviter toute confusion au sein des services périscolaires et ainsi garantir une prise en charge optimale de votre(vos) enfant(s).

Pour la rentrée scolaire 2025/2026 le transport scolaire continuera d'être pris en charge par la mairie. Un imprimé fourni par KÉOLIS sera inclus dans les documents à retourner **au plus tard le 15 JUIN 2025**. (Joindre une photo couleur de l'enfant pour un envoi par mail). Cette échéance est fixée à la demande du prestataire afin de permettre le retour des titres de transport à votre domicile dans les meilleures conditions.